

Application de l'article 51 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Interpellation de C. CHERFAN, Conseiller communal, relative aux décorations de fin d'année à Anderlecht.

C. CHERFAN donne lecture du texte suivant :

C. CHERFAN leest de volgende tekst voor:

Je souhaiterais vous interpeller sur l'ambiance de fin d'année dans notre commune, et plus particulièrement sur les décorations de Noël à Anderlecht.

Lorsque l'on se rend dans d'autres communes bruxelloises, on constate un réel effort pour créer une atmosphère festive et chaleureuse à l'approche des fêtes : illuminations, décorations dans l'espace public, mise en valeur des artères commerçantes.

Ces initiatives contribuent non seulement à l'esprit de Noël, mais aussi au bien-être des habitants, à la dynamique des quartiers et au soutien au commerce local.

À Anderlecht, de nombreux citoyens expriment le sentiment que cette ambiance est malheureusement peu perceptible, voire absente dans plusieurs quartiers. Cela donne l'impression que notre commune reste en retrait par rapport aux autres, alors même que nos habitants, familles, enfants, seniors sont eux aussi attachés à ces moments de convivialité.

Dès lors, je souhaiterais connaître :

- la vision du Collège concernant les décorations de fin d'année à Anderlecht ;
- les moyens prévus ou envisagés pour améliorer l'ambiance festive dans l'espace public ;
- si des initiatives futures sont prévues afin de renforcer l'attractivité et la convivialité de notre commune durant cette période.

Les fêtes de fin d'année sont un moment important de rassemblement et de lien social.

Anderlecht mérite pleinement de pouvoir offrir à ses habitants une ambiance à la hauteur de ces valeurs.

Madame l'Échevine BENMRAH donne lecture du texte suivant :

Mevrouw schepen BENMRAH leest de volgende tekst voor:

Les illuminations prévues à Anderlecht pour la période hivernale concerneront cette année la Collégiale Saints-Pierre-et-Guidon, la Maison d'Érasme et le Vieux Béguinage, ainsi que l'installation d'un sapin de Noël sur la place de la Vaillance, à hauteur du Monument aux Morts.

Je me réjouis par ailleurs de la décision du Collège de maintenir le marché de Noël au pied de la Collégiale Saints-Pierre-et-Guidon, contribuant ainsi à préserver une tradition locale appréciée des habitantes et habitants, tout en valorisant un lieu emblématique du patrimoine anderlechtois.

S'agissant de l'ampleur des décorations et illuminations de Noël, il convient de rappeler que les moyens budgétaires de la Commune sont contraints. Dans ce contexte, le Collège a fait le choix d'une approche mesurée. Il reste toutefois attentif à l'évolution des attentes des citoyens et aux possibilités futures d'adapter ou d'enrichir progressivement ces dispositifs, dans le respect des contraintes budgétaires et environnementales qui s'imposent à l'ensemble des pouvoirs locaux.

C. CHERFAN :

Je vous remercie pour votre réponse claire, toutefois, le fait de toujours citer le budget devient triste et répétitif, bien que je sache pertinemment que vous n'en êtes pas responsable.

Madame l'Échevine BENMRAH :

Il est vrai que le Collège a dû faire des choix car il ne faut pas oublier qu'en début de législature il a fallu trouver un montant de 24 millions d'Euros.

C. CHERFAN :

Je vous comprends, suis d'accord avec vous et vous remercie pour ce que vous faites. Malgré tout, Anderlecht reste triste par rapport aux autres communes car il n'y a pas de festivités. Pourquoi ne pas imaginer une sorte de marché de Noël comme à Bruxelles-Ville, ce qui attire beaucoup de monde. Il ne faut pas la même chose, mais quelque chose qui attire du monde pour pouvoir investir et acheter des produits d'Anderlecht ? Cela permettra d'avoir plus de recettes destinées à améliorer les prochaines années.